

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE THIZY LES BOURGS

Séance du lundi 1^{er} décembre 2025 à 20h00

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-cinq et le premier décembre à vingt heures, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de THIZY LES BOURGS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la MAIRIE DE THIZY, sous la présidence de M. Ludovic CHERPIN, Président.

Etaient présents : CHERPIN Ludovic, REYMBAUT Anne, HADJAB Mohamed, DEHOULE Anaïs, DEMURGE Frédéric, FILLON André, MARCHAND Eric, BROSSETTE Nicole, DEBISE Nicole, DELETRE Suzanne, DU TERRAIL Gérard, LECONTE Christiane.

Absent(s) : BARBEYS Stéphanie.

Secrétaire de séance : Mme Suzanne DELETRE

Approbation du compte rendu de la séance du 22 septembre à l'unanimité

1 – AIDES

Suite donnée aux dossiers présentés lors des précédentes réunions

Aides légales

** Personnes âgées**

1 – Femme de 90 ans : personne admissible à l'aide sociale pour la prise en charge partielle du tarif d'hébergement et de dépendance suite à son placement au CHBV – site de Bourg-de-Thizy, pour la période du 01/10/2025 au 31/12/2025. Cette décision révisé à compter du 01/11/2025 la précédente du 17/05/2023, à la suite d'un décès d'un des obligés alimentaires.

Participation de l'intéressé égale à la totalité de ses aides au logement et à 90 % de ses ressources propres sachant qu'il convient de lui laisser à sa disposition 10 % de ses ressources de toute nature ou un minimum mensuel de 124 €.

Arrivée de M. Mohamed Hadjab en cours de présentation.

2 – Femme de 91 ans : personne admissible à l'aide sociale pour la prise en charge partielle du tarif d'hébergement et de dépendance suite à son placement au CHBV – site de Bourg-de-Thizy, pour la période du 01/10/2025 au 31/12/2025.

La décision d'aide sociale est limitée au 31/12/2025 dans l'attente des réponses à la demande d'aide au logement (APL) et à la demande d'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Participation de l'intéressée égale à la totalité de ses aides au logement et à 90 % de ses ressources propres sachant qu'il convient de lui laisser à sa disposition 10 % de ses ressources de toute nature ou un minimum mensuel de 124 €.

3 - Femme de 70 ans : personne admissible à l'aide sociale pour la prise en charge partielle du tarif d'hébergement et de dépendance suite à son placement à l'hôpital intercommunal de Grandris pour la période du 04/03/2025 au 31/03/2028. Participation de l'intéressé égale à la totalité de ses aides au logement et à 90 % de ses ressources propres, qu'il convient de lui laisser à sa disposition 10 % de ses ressources de toute nature ou un minimum mensuel de 124 €..

Aides facultatives

↳ Demandes de secours

1 - Aide sollicitée pour FB : Demande d'aide pour le paiement de sa dette auprès de Christelle MOREL – Conseillère en économie sociale et familiale libérale – « A Cœur social » - pour un montant de 225 euros.

Unanimité

Eric Marchand : Mme Morel est intervenue 4 à 5 fois pour aider Mme B. Cette dame demande si on peut prendre en charge la facture de Mme Morel.

Nicole Debise : Est-ce que ça a résolu la situation ?

Mohamed Hadjab : Grace à ça, Mme B. a pu épurer sa dette EDF.

E.M. : Elle a renoué le lien avec la Maison du Rhône. Ça a été plus efficace que quand elle venait nous voir en direct.

N.D. : Mme Morel a fait le lien avec la MDR et ne lui a pas laissé le choix.

E.M. : Oui, elle a été remise dans le circuit « ordinaire »

M. H. : Face à ce type de demande c'est compliqué parce qu'elle passe par tout le monde. C'est une prise en charge sans fin.

N.D. Là c'est professionnel.

M.H. : On s'est dit avec des élus qu'on devrait mettre en place une convention avec Mme Morel pour les situations compliquées.

Ludovic Cherpin : quel type de convention ? ça engage à quoi ?

E. M. : Mme Morel rend visite à la personne, ça dure 45 minutes, et elle s'occupe de toute la paperasse. C'est 45 euros la rencontre.

Anaïs Dehoule : Il y a un forfait 3 séances avec démarches administratives.

M.H. : C'est intéressant de passer par ce genre de personne qui connaît bien le circuit et les acteurs du territoire. Le CCAS et les associations peuvent faire des économies sur les cas lourds.

L.C. : Mme Morel aide Mme B. pour payer ses dettes mais Mme B. ne peut pas payer Mme Morel. Pourquoi ? ça ne doit pas devenir une habitude. Ça doit rester exceptionnel.

A.D. : Je trouve bien l'idée d'une convention.

Anne Reymbaut : Faire une convention avec quelqu'un de libéral, est-ce que c'est bon juridiquement ?

↳ Téléassistance (55 euros d'aide pour les frais de dossier)

Dossier pour un homme habitant la commune déléguée de Thizy. **Unanimité**

Dossier pour une femme habitant la commune déléguée de Thizy. **Unanimité**

3 – INFORMATIONS DU PRESIDENT

➤ Activité de domiciliations année 2024

:

Bilan activité de domiciliation dans le Rhône – Enquête 2025 sur les données 2024

Voir le document joint.

Tableau récapitulatif des domiciliations 2024 à Thizy les Bourgs

Genre	Date naissance	Âge au moment de la demande	Lieu naissance	Motif de la demande	Situation familiale	Début de validité	Première attestation : 0 Renouvellement : 1	Si REFUS ou RADIATION : MOTIF
F	09/10/1955	68	Algérie			02/01/2024	0	
M	12/08/1988	35	Vénissieux 69			01/02/2024	0	
M	16/03/1962	61	Portugal			02/02/2024	0	
F	28/07/1983	40	Oullins 69	Hébergement mais ne pouvant justifier d'une adresse	Conjoint + 3 enfants	04/03/2024	1	
M	04/07/1972	51	Roanne 42	Hébergement mais ne pouvant justifier d'une adresse		04/03/2024	1	
F	10/06/1964	59	Lyon 7ème 69			27/05/2024	0	
M	15/07/1967	56	Algérie			12/07/2024	0	
M	19/04/1982	42	Villefranche-sur-saône 69			13/08/2024	0	
M	12/06/1965	59	Auxonne 21			28/10/2024	1	DÉCÈS 04/06/2025
M	21/11/1971	52	Versailles 78			15/11/2024	0	
M	15/09/1997	27	Vénissieux 69			05/12/2024	0	

Ludovic Cherpin : ça augmente.

Mohamed Hadjab : On prend le temps de recevoir les demandeurs et de les écouter. Globalement ça se passe bien. L'entretien est important.

Plateforme Domifa (DOMIciliation FACilitéée)

C'est une plateforme nationale gratuite mise à disposition par les ministères sociaux. Elle permet aux CCAS et CIAS de gérer de manière simple et sécurisée les domiciliations des personnes sans domicile stable.

Principaux avantages :

- Gestion dématérialisée des demandes et suivi des bénéficiaires.
- Sécurité et confidentialité des données.
- Possibilité d'informer les personnes lorsqu'elles ont du courrier à retirer : le courrier est enregistré dans la plateforme et, si elles donnent leur accord, elles reçoivent une notification par SMS. Ce dispositif reste sobre et non intrusif.
- Facilitation du bilan annuel : les données étant centralisées, l'édition des statistiques et du rapport d'activité est grandement simplifiée.

- Outil reconnu et déjà utilisé par de nombreux CCAS en France.
Domifa contribue ainsi à améliorer l'accès aux droits civils, civiques et sociaux des personnes domiciliées, tout en modernisant la gestion des domiciliations.

- Il est proposé que le CCAS adhère à la plateforme Domifa. Cette adhésion est gratuite et permettra de renforcer l'efficacité, la transparence et la qualité du service rendu aux usagers.

L.C. Concernant la plateforme DOMIFA.

Anne Reymbaut : Est-ce nécessaire pour 10 personnes.

L.C. : j'ai regardé, c'est bien gratuit tout le temps.

A.R. : ça me dérange un peu de ficher les gens. Ça prendra plus de temps que de faire des statistiques.

M. H. : Il faudrait savoir comment ça se passe dans les villes de notre strate.

L. C. : on met en attente pour avoir des précisions.

➤ **Nouveaux-nés 2025 :**

Au 19 novembre 2025, 33 naissances ont été enregistrées (contre 32 en 2024 à la même date), 21 filles et 12 garçons.

➤ **Repas des seniors 2025 :**

Dimanche 4 octobre La Chapelle-de-Mardore, 32 personnes.

Dimanche 12 octobre Marnand, 79 personnes.

Dimanche 19 octobre Mardore, 48 personnes.

Dimanche 30 novembre Thizy, 178 participants prévus au 24/11/2025

Dimanche 7 décembre Bourg-de-Thizy, 181 participants prévus au 24/11/2025

Eric Marchand : à Thizy, on a eu 177 convives et 9 invités, 7 conjoints et 2 « autres ». On a essayé de limiter les frais. On a eu un geste commercial du traiteur et boulanger.

Anaïs Dehoule : à LCM, Christophe Dudu a fait à manger, tout s'est bien passé.

Frédéric Démurgé : à Mardore, 41 convives et 7 aides/officiels. Tout s'est bien passé.

André Fillon : On va avoir 182 convives dont 23 invités/accompagnants.

Ludovic Cherpin : le budget des repas représente 23000 euros. Il y a eu 518 personnes en tout, ça représente en moyenne 45 euros par personne. A Roanne il y a 800 personnes. 400 à Le coteau.

Suzanne Delêtre explique avoir suggéré à une personne vue en mairie et, qui demandait combien il fallait payer pour l'accompagnant, de faire un don au CCAS.

Mohamed Hadjab dit qu'il y a longtemps, les accompagnants payaient leur part. Ailleurs ça se fait.

S.D. : à prévoir l'année prochaine.

A.D parle des colis. En a un à faire. Prévoit visite en décembre, avec Mme Debise.

F.D. Pour ceux qui ne peuvent pas venir, pour raison de santé, ou qui sont en EHPAD. On pourrait rendre visite.

L.C. remercie les bénévoles qui aident lors des événements pour les seniors.

4 – QUESTIONS DIVERSES

Nicole Brossette : remercie les personnes qui ont œuvré pour la collecte alimentaire. Récolte de 3,8 tonnes. C'est un peu moins mais ce sont de meilleurs produits.

Suzanne Delêtre parle d'une famille arrivée de Nouvelle Calédonie, pour le travail. Ils sont arrivés avec leurs 6 enfants et n'avaient rien, pas de lits, les enfants dormaient sur un matelas pneumatique. Avec le local récup meubles ils ont pu prendre de quoi se meubler. C'est là qu'on voit que c'est important de donner ce dont on ne se sert plus.

Anaïs Dehoule : Est-ce qu'un CCAS peut envisager de faire des mini prêts ? Un cas à LCM : des gens en difficulté envisagent l'achat d'un vélo électrique. Mais malgré toutes les aides existantes, le reste à charge est supérieur à 1000 euros. Ils ne peuvent pas investir. Est-ce qu'on peut prêter et faire rembourser ? Ça permettrait d'étaler les dettes, tout le monde s'y retrouverait.

Ludovic Cherpin précise « à taux zéro ».

Nicole Brossette précise que pour des personnes sous interdit bancaire, il y a la possibilité d'ouvrir un compte Nickel chez le buraliste. C'est fait par BNP Paribas. Ça peut permettre de se faire verser des prestations.

S.D. : il y a le prêt à taux zéro de la CAF, ils peuvent aussi essayer. A.D. va se renseigner.

N.D. demande un point sur le chéquier jeunes.

Eric Marchand : On en a distribué 102 le jour J. Mais je n'ai pas reçu le fichier qui tourne dans les 5 mairies.

Mohamed Hadjab : on pourrait faire la distribution sur 2 jours. Après, les gens n'osent pas aller en mairie, ils perdent leurs droits.

A.D. : à LCM, ça ne change jamais : il y a ceux qui vont à la distribution et ceux qui viennent récupérer en mairie. Même si on met 2 jours, ils viendront quand même en mairie.

E.M. : les collèges et lycée ont bien joué le jeu pour communiquer, on peut relancer.

Débat sur la date d'accueil des nouveau-nés 2025 et des nouveaux arrivants.

Ludovic Cherpin : fixée au samedi 24 janvier à 11h00. Salle à définir.

A. R. : il y a l'inauguration de l'ISS le 17 décembre à 14h30. Il y a 5 médecins mobilisés qui tournent. Les consultations ne sont pas encore pleines. Ça monte en puissance, ils pensent arriver à 8 médecins. Ils pourront devenir médecin traitant.

La séance est levée à **vingt-et-une heure et vingt-six minutes**.

Le Secrétaire
Suzanne DELETRE

Le Président,
Ludovic CHERPIN

